

DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu le procès-verbal de l'assemblée d'installation de la CCI Locale Littoral Hauts-de-France en date du 12 décembre 2016, et actant l'élection du président de ladite CCI Locale,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général

De donner délégation **permanente** de signature à Monsieur Patrick LEFEBVRE, Directeur de l'Aérodrome de Merville Calonne, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Monsieur Charles-Edouard de COLNET, Directeur Exécutif de la CCI Locale Grand Lille, pour signer les décisions et actes suivants relatifs à l'exploitation de l'aérodrome de Merville :

- Tous protocoles ou conventions relatifs à la maintenance opérationnelle et technique des installations aéroportuaires et notamment tous protocole ou convention à conclure avec les services de la DGAC

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 13 mars 2017

Philippe HOURDAIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.